

COMMUNE DE LAUSSONNE

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021 A 20 H 00

Date de convocation : 08/04/2021

Effectil légal du conseil municipal : 15

Présents : 9

X	Emilie ARSAC	X	Guillaume HABOUZIT
	Rémy BENOIT		Audrey IACONA
X	Fernand CHAIZE		Gérard MIALON
X	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
	Séverine CHAPUIS	X	Odile ROMIEU
X	Sandrine EXBRAYAT		Alain SABATIER
	Franck FARGIER	X	Sylvie SAGNARD
X	Teddy GARDES		

Absents : 6

Excusés représentés : 6

M Rémy BENOIT représenté par M Guillaume HABOUZIT

Mme Séverine CHAPUIS représentée par Mme Sandrine EXBRAYAT

Mme Audrey IACONA représentée par Mme Emilie ARSAC

M Franck FARGIER représenté par M Guillaume HABOUZIT

M Gérard MIALON représenté par M Michel MIRMAND

M Alain SABATIER représenté par M Teddy GARDES

Secrétaire de séance : Emilie ARSAC

ORDRE DU JOUR

- 1. Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget Principal**
- 2. Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020-Budget Lot Coustilles2**
- 3. Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020-Budget Lot Prechaud2**
- 4. Vote des subventions aux Associations**
- 5. Vote du taux des taxes locales 2021**
- 6. Vote du budget Primitif 2021-Budget Principal**
- 7. Vote du budget Primitif 2021- Budget Lot Coustilles2**
- 8. Vote du Budget Primitif 2021- Budget Lot Préchaud2**
- 9. Présentation du rapport du Commissaire Enquêteur - Approbation – Déclassement - Cession : Le Fraisse et Les Badioux**
- 10. Demande de cautionnement – EHPAD Foyer Saint-Jean Laussonne**
- 11. Questions diverses**

1 Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget Principal

Le conseil par 12 voix Pour ,0 Contre, 3 abstentions

et après avoir examiné les comptes administratifs 2020 du Budget Principal approuve et décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 , comme suit :
L'excédent de fonctionnement de l'exercice de 2020 soit : 250 310,05 est affecté à la section d'investissement.

2, 3 Affectation du Résultat de fonctionnement 2020 – Budget lot Coustilles2 et Budget Préchaud2

Le conseil par 15 voix Pour , 0 Contre ,0 Abstention

et après avoir examiné les comptes administratifs 2020 approuve et décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

4 Vote des subventions 2021 aux Associations

• *Le Conseil par 15 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention*

décide d'inscrire au Budget Primitif de 2021, article 6574 les subventions suivantes :

- Comité foire : 800 €
- ASA et MHSports : 800 €
- Visiteuses hôpitaux : 200 €
- ADOL : 0 €
- APE école publique : 500 €
- Bibliothèque : 515 €
- Association de portage de repas à domicile : 1200 €
- Association des donneurs de sang : 100 €

M le Maire :

- demande aux présidents des associations de communiquer à la mairie le compte d'exploitation annuel .
- Précise que la subvention sera versée après réception de ce compte et se réserve la possibilité de ne pas verser la subvention si l'association ne fournit pas son bilan .

– **Dotation de fonctionnement Ecole privée Notre Dame**

–

Le Conseil par 11 voix Pour , 1 Contre , 3 Abstentions

et après discussion , **propose que le calcul du coût d' un élève de l'école publique soit recalculé par la commission Finances et que la dotation soit votée lors du prochain Conseil municipal**

5 Vote des taux des taxes locales

Le conseil par 15 voix Pour , 0 Contre , 3 Abstentions

décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2021 qui s'établissent comme suit :

- Taxe Foncière bâti : 11,37 %
- Taxe foncière non bâti : 51,09 %

6 Vote du budget primitif 2021 – budget principal de la Commune

Le Conseil par 12 voix Pour, 3 Contre , 0 Abstentions

VOTE le Budget Primitif qui s'élèvent en dépenses et en recettes à

Budget	commune
fonctionnement	investissement
Dépenses : 966 015,00	Dépenses : 1 470 279,73
Recettes : 966 015,00	Recettes : 1 470 279,73

7 , 8 vote des Budgets Primitifs Coustilles 2 et Préchaud 2

Le conseil par 15 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstentions

VOTE le budget Lot Les Coustilles 2 et le Budget Primitif Lot Préchaud 2 qui s'élèvent en dépenses et en recettes à

Budget	Lot Les Coustilles 2
fonctionnement	investissement
Dépenses : 178 324,24	Dépenses : 168 490,30
Recettes : 178 324,24	Recettes : 168 490,30

Budget	Lot Préchaud 2
fonctionnement	investissement
Dépenses : 273 431,03	Dépenses : 422 468,85
Recettes : 273 431,03	Recettes : 422 468,85

**9 :Présentation du rapport de l'enquête publique,Approbation- Déclassement –
Cession : Le Fraisse et Les Badioux**

Le Conseil par 15 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstentions

et après avoir pris connaissance du rapport de l'enquête publique en date du 26 mars 2021, réalisé par M Roger Portal , commissaire enquêteur ,

DECIDE :

Pour Le Fraisse :

de suivre l'avis favorable au déclassement et à l'aliénation de 20 m2 du domaine public communal au profit des héritiers de M. Pointel et à sa vente

Pour Les Badioux :

de reporter sa décision afin de concilier les deux parties et d'établir une nouvelle répartition des surfaces à céder à M et Mme Gory comme émis dans l'avis du commissaire enquêteur

10 Demande de cautionnement -EHPAD Foyer Saint-Jean à Laussonne

le Conseil par 15 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstentions

et après avoir pris connaissance du projet d'aménagement de l'EHPAD St-Jean,
décide d'émettre un accord de principe pour un cautionnement à hauteur de 25% du prêt bancaire qui sera réalisé par l'EHPAD, conformément à leur demande

Question diverse :

Lecture par le Maire du courrier de la municipalité de Freycenet Latour concernant la prise en charge des frais de scolarité des enfants de leur commune

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 22 H 15

Le Maire

Fernand CHAIZE